

**Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme  
N° 20100037 du 14 avril 2010**

Pétitionnaire : Groupement forestier du Sapet

Localisation des travaux : Lozère / 48000 – LANUEJOLS et ST ETIENNE DU VALDONNEZ / Le Sapet

N° de parcelle forestière : 3

Nature des travaux : Amélioration du réseau de desserte forestière

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- Le prolongement de la piste camion sur 430 m sera réalisé à la pelle mécanique en déblai-remblai pour une largeur de plate-forme de 3,50 m maximum ;
- La largeur des pistes de débardage sera limitée à 2,50 m maximum ;
- Les arbres d'emprise devront être préalablement abattus, le bois évacué ;
- Les souches d'arbres devront être enfouies en pied de talus en remblai ;
- Des coupes eaux seront réalisés à intervalles réguliers ;
- Les talus amont et aval devront être soigneusement profilés.